

Pour diffusion immédiate

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **L'AFPAD RÉAFFIRME SON APPUI AU MAINTIEN DU REGISTRE DES ARMES À FEU**

**Montréal, le 20 avril 2011** - Dans le cadre de la présente campagne électorale fédérale, l'Association des Familles de Personnes Assassinées ou Disparues (AFPAD) rappelle aux partis politiques l'importance du maintien du registre des armes à feu.

#### **Le registre des armes à feu : un acquis à conserver**

Depuis plusieurs années, la question du maintien du registre des armes à feu est revenue sur la scène politique et médiatique à maintes occasions. Tous les acteurs concernés par ce débat ont eu à plusieurs reprises l'opportunité de faire valoir leurs points de vue. En septembre 2010, un vote sur la question à la Chambre des Communes a permis de maintenir le registre dans son intégralité. Le constat est clair : le registre des armes à feu est nécessaire et la population l'endosse. Par ailleurs, les politiciens doivent cesser de le remettre en question. « Le contrôle et l'enregistrement des armes à feu sont des mesures essentielles pour protéger la sécurité et la qualité de vie de nos communautés, ainsi que pour minimiser le nombre de victimes blessées ou tuées » a précisé le directeur général de l'AFPAD, M. Michel Germain.

#### **À propos de l'AFPAD**

Depuis sa fondation en 2004, l'AFPAD qui représente 550 familles au Québec, revendique pour ses membres une meilleure justice. Les criminels doivent recevoir des peines en relation avec la gravité des crimes qu'ils ont commis. Par ailleurs, l'AFPAD soutient sans réserve les initiatives en matière de prévention de la criminalité et de la violence, comme le registre des armes à feu.

-30-

#### **Pour informations:**

Association des Familles de Personnes Assassinées ou Disparues

514 396.7389

administration@afpad.ca